

# PROTOCOLE SANITAIRE COVID 19

Le port du masque (non fourni) est recommandé en début et en fin d'activité.  
A cet effet, les participants doivent se munir de leur masque personnel.

Nous recommandons aux participants de venir avec leur propre matériel de pratique s'ils en disposent et d'utiliser leur véhicule personnel pour se rendre sur le site de pratique.

Nous recommandons aux participants de suivre des mesures de bon sens : ne pas se présenter à la séance en cas de symptôme, suspicion de symptôme (fièvre > à 37,8°, toux, gêne respiratoire...) ou en cas de contact avec un cas Covid-19 avéré dans les 15 derniers jours.

Nous transmettons à chaque participant, par e-mail, avant le jour de l'activité, ce protocole détaillé des mesures que nous avons mises en place

## 1. INSCRIPTION

Nos activités sont accessibles sur réservation uniquement.

## 2. TRANSPORT DES PARTICIPANTS

**IMPORTANT :** Certaines de nos prestations incluent les transferts des participants en minibus (*transferts entre l'hébergement et les sites de pratique, rapatriement des participants à l'issue d'une randonnée itinérante*).

Compte-tenu de la situation sanitaire, nous préférons ne plus assurer ces transferts. Nous recommandons fortement aux participants de se rendre directement sur les sites de pratique avec leur véhicule personnel.

Si toutefois, un ou plusieurs participants ne disposent pas de véhicule personnel, nous pouvons assurer ces transferts en respectant les recommandations nationales : (« siège vide » par rangée, port du masque obligatoire dans le véhicule, désinfection quotidienne du véhicule à l'aide du virucide conforme à la norme EN 14476 : Ecosterix..

### 3. RENDEZ-VOUS

- Les participants ont rendez-vous directement sur le site de pratique.
- Le lieu de rendez-vous leur est communiqué par e-mail.
- Les sites retenus disposent d'aires suffisamment vastes pour que les distances barrières (au minimum >1m, 4m<sup>2</sup> par personne) puissent être respectées aisément.
  
- Accueil des participants (8 maximum) par l'encadrant muni d'un masque.
- A l'arrivée, chaque participant se lave les mains avec du gel hydroalcoolique mis à disposition.

### 4. BRIEFING MESURES SANITAIRES

Après les présentations, l'encadrant rappelle les gestes barrières et explique les consignes sanitaires que les pratiquants doivent respecter :

- Distance physique > 1 m (4m<sup>2</sup> par personne) entre les participants
- Le port du masque est recommandé avant l'équipement puis après le déséquipement.
- Lavage des mains après avoir touché le matériel collectif (exple : après avoir acheminé les kayaks).

### 5. MATÉRIEL FOURNI ET MATÉRIEL PERSONNEL

#### Le participant utilise intégralement ou en partie son matériel personnel

Nous recommandons au participant de venir avec son propre matériel de pratique (combinaison, gilet de sauvetage, jupe, casque, pagaie, kayak, sacs étanches) tente pour les séjours itinérants) s'il en dispose. Dans ce cas, le participant nous averti préalablement et nous liste le matériel déjà à sa disposition.

#### Le participant utilise le matériel de Caminokayak

A l'inscription, les participants ont communiqué systématiquement leurs poids et tailles . Le matériel (kayak, pagaie, gilets de sauvetage, jupe, combinaison, casque, tente pour les séjours itinérants, sacs étanches) est préparé à l'avance par l'encadrant en fonction des informations fournies par les participants.

## 6. ÉQUIPEMENT

Avant l'arrivée des participants, l'encadrant aura pris soin de disposer les équipements en petits « tas » nominatifs distants d'au moins 2 m.

Une fois le matériel individuel attribué, les participants seront invités à se changer près de leurs véhicules et à y laisser leurs affaires personnelles.

Les équipements fournis sont désinfectés entre chaque usage grâce à un désinfectant virucide conforme à la norme EN 14 476 : Ecosterix

## 7. ACHEMINEMENT DES KAYAKS

Les kayaks sont attribués individuellement par l'encadrant pour toute la durée de la prestation. Puis, les participants les portent à deux de la remorque jusqu'à la plage et les déposent sur le sable en respectant une distance supérieure à 2 m entre chaque kayak.

Nous utilisons des kayaks monoplaces.

Les couples ou membres d'un même foyer peuvent cependant utiliser des kayaks biplaces sur demande préalable.

## 8. BRIEFING SÉCURITÉ ET TECHNIQUE

Distance physique > 1 m (4m<sup>2</sup> par personne) entre les participants

## 9. PRATIQUE

Sur l'eau, si les conditions météo le permettent, nous respectons un écart d'une longueur de kayak entre chaque kayak.

En cas d'urgence, pour des raisons de sécurité, l'encadrant peut être amené à ne pas respecter le protocole.

## 10. DÉBARQUEMENT

Débarquement en respectant une distance supérieur à 2 m entre chaque kayak.

Puis, réacheminement du matériel jusqu'à la remorque à deux en respectant les distances barrières.

## 11. DÉSÉQUIPEMENT

Déséquipement des participants auprès de leur véhicule personnel.

*Les participants conservent le matériel qui leur a été attribué durant toute la durée de la prestation. Exple : Pour un stage de 3 jours, les participants conservent ce matériel durant les 3 jours et ne le rendent qu'à l'issue du stage.*

En fin de prestation, les participants reposent le matériel qui leur a été confié à l'endroit où ils l'ont trouvé en début de prestation.

## 12. RANGEMENT DU MATÉRIEL, RINÇAGE ET DÉSINFECTION

Après le départ des participants, il revient à l'encadrant seul de se charger du rangement des équipements fournis aux participants dans des bac en plastique à l'arrière de son véhicule.

Une fois rendu sur le lieu de stockage, l'encadrant rince les équipements à l'eau claire, puis il désinfecte l'ensemble des matériels et équipements par pulvérisation du désinfectant virucide conforme à la norme EN 14 476 : Ecosterix

## 13. LES DÉSINFECTANTS UTILISÉS

### Pour les mains

Du gel hydroalcoolique est installé sous forme de récipients à pompes à l'arrière du véhicule de l'encadrant.

### Pour le matériel nautique (combinoisons, gilets de flottabilité et autres matériels nautique)

Nous utilisons un désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476 : Ecosterix

CAMINOKAYAK - Kerouriec - 56270 Ploemeur - Tél : 06-63-04-56-47 –

E-mail : [contact@caminokayak.com](mailto:contact@caminokayak.com) - Site web : [www.caminokayak.com](http://www.caminokayak.com)

SIRET : 490 958 501 00051. Code APE:8551Z. Établissement d'APS : 05608ET0042. TVA intracommunautaire : FR 64 490958501. Immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro : IM056140002. Garantie financière : Groupama Assurance-Crédit - 5, rue du Centre - 93199 Noisy-Le-Grand Cedex . RC Pro : MMA IARD, 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72000 LE MANS.Membre d'une association agréée par l'administration fiscale. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.